

DEMANDE D'AGREMENT

Pour l'initiation et la randonnée en véhicules nautiques à moteur (VNM) encadrées par un
moniteur diplômé

Décret n°2007-1167 du 2 août 2007 – Arrêté du 1^{er} avril 2008

Raison sociale :

Adresse de l'établissement :

Nom du responsable :

Prénom :

Lieu d'exploitation:

- 1ère demande d'agrément
 Demande de renouvellement d'agrément.

Date et référence de l'agrément initial :

LISTE DES ACCOMPAGNATEURS

NOM et Prénom	Permis et date de délivrance	Brevet et date de délivrance

LISTE DES VNM

Immatriculation	Nom	Type	Puissance	Propriétaire

DATE

SIGNATURE

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Le dépôt de dossier doit être effectué au minimum deux mois avant la date souhaitée de début d'activité.

Pièces à fournir dans le cadre d'une première demande

Pièces relatives aux moniteurs et aux stagiaires

- copie des pièces d'identité des moniteurs et des stagiaires
- copie du titre français de conduite en mer des moniteurs et des stagiaires
- copie du brevet de moniteur fédéral « jet deuxième degré » ou du BPJEPS mention « motonautisme » des moniteurs
- copie de l'attestation de réussite aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique en entreprise pour les stagiaires
- copie de la convention entre l'entreprise, le tuteur et le stagiaire du BPJEPS
- désignation du tuteur pour chaque stagiaire du BPJEPS ou chaque titulaire du CQP
- copie du CRR (ou titre équivalent ou supérieur) des moniteurs et des stagiaires

Pièces relatives aux VNM

- copie des cartes de circulation des VNM
- le registre des VNM

Pièces relatives aux parcours

- descriptif de la zone d'évolution pour l'initiation
- descriptif du ou des parcours de randonnée

A ces descriptifs doivent être joints leurs tracés sur une carte marine et, au besoin, sur le plan de balisage de la plage.

Pièces à fournir dans le cadre d'un renouvellement de demande

Dans le cadre du renouvellement annuel d'agrément, sont à fournir : le registre des VNM utilisés, les pièces relatives aux changements effectués (établissement, moniteurs, parcours...) ainsi que les pièces relatives aux VNM.